



# “Agir en Europe pour la France”



La lettre d'information trimestrielle d'ANGÉLIQUE DELAHAYE, député européen de la circonscription Auvergne Centre Limousin

N°05  
MARS 2017

## “L'Europe n'est pas aboutie sur le plan économique”

Deux ans et demi après l'élection européenne de 2014, nous arrivons à mi-mandat du Parlement européen. Il me semble opportun de s'attarder afin de faire un bilan du temps écoulé et regarder l'avenir avec espoir et lucidité. L'Europe est en crise et le mal est profond. Le Brexit, aux conséquences encore incertaines, est d'ailleurs l'une des expressions de cette Union européenne qui, pour s'être éloignée de ses fondamentaux, engendre la défiance des peuples qu'elle est censée défendre et protéger. En mal d'inspiration et de vision politique forte, l'Union européenne laisse prospérer les populismes et ouvre la porte à toutes les éventualités, en allant jusqu'à créer les conditions de sa propre perte. Je brosse ici un tableau sombre, mais je le fais avec lucidité, sans forcer le trait, pour mieux rappeler ce que doit être l'Europe des Nations. L'Europe dans laquelle nous vivons a comme oublié son esprit d'origine. Le “cœur de métier” des institutions européennes consiste d'abord à s'occuper des questions économiques, bien avant de s'intéresser, voire de se mêler, des questions sociétales. Nous sommes dans un marché unique et pourtant l'emploi souffre de profondes et dommageables distorsions en matières sociales et fiscales. À l'évidence,

sur le plan économique, l'Europe n'est pas aboutie, loin s'en faut. Dans l'Europe des 28, les acteurs économiques sont censés produire les mêmes richesses, or ils sont soumis à des règles différentes. Cela ne peut pas fonctionner. L'Europe, pour être efficace, doit régler prioritairement ces questions. Comment prétendre être un espace économique unique si les règles sociales et fiscales ne convergent pas dans ce marché à 28 ? La monnaie unique n'étant que la première étape de cette unification. Le marché unique est également là pour protéger les consommateurs en termes de santé humaine, d'environnement, de processus de production et de qualité des produits mis sur le marché. À cet égard, le CETA (traité commercial entre l'Europe et le Canada) qui vient d'être approuvé, est un bon exemple de ce que l'Union européenne peut et doit faire. Même si cet accord n'est pas parfait, notamment sur les questions agricoles, il a au moins le mérite de défendre ce en quoi nous croyons. Ainsi, les produits d'importation canadiens devront respecter les normes européennes : pas de viande bovine aux hormones et pas de poulets chlorés. Quant à la notion très européenne d'Indication

Géographique Protégée, elle va se mettre doucement en place chez nos proches cousins d'outre-Atlantique. Ma conviction profonde est que nous sommes, en ce moment, à une période charnière. Si le couple franco-allemand ne redémarre pas, si nos gouvernants continuent à tenir l'Europe pour responsable de tous les maux afin de mieux se dédouaner de leurs propres incapacités ou masquer leur manque de courage politique, alors l'Europe court un très grand risque. Et ce n'est pas la monnaie unique qui la sauvera. Mais le rêve européen n'est pas mort et, en tant que Député européen, l'Europe est pour moi une évidence. Il est de mon devoir de la défendre. L'Union européenne, parce qu'elle est protectrice et non destructrice dès lors qu'elle se concentre sur les questions essentielles qui assurent emploi et prospérité, a tout son sens dans une économie de plus en plus globalisée. Nous devons travailler tous ensemble pour faire vibrer de nouveau cet idéal. C'est d'ailleurs le cœur même de mon action et de mon engagement. C'est la raison pour laquelle vous m'avez élue.

Angélique Delahaye, Député européen

### Erasmus : 30 années d'échange et de fraternité

Le programme européen Erasmus fête cette année ses 30 ans. Lancé en 1987, il a permis à 3,3 millions d'étudiants européens de se former dans une université à l'étranger. Troisième pays de destination et deuxième pays “fournisseur” d'étudiants Erasmus, la France est l'un des acteurs les plus dynamiques de ce programme. En 2016, 63 476 personnes ont bénéficié, en France, d'une mobilité d'études ou de stages en Europe.

“Nous devons être fiers de l'investissement de la France dans ce projet”, souligne Angélique Delahaye, qui explique ainsi son indéniable succès : “Le programme Erasmus est, depuis son origine, un projet en faveur de la construction de l'Union européenne. Il contribue d'abord à donner une image positive de l'Europe, il permet aussi la formation d'une jeunesse ouverte sur le monde, consciente de sa citoyenneté européenne. Le monde bouge, Erasmus permet de bouger avec lui et de faire évoluer nos conceptions”.

Bien dans son temps et en perpétuelle évolution, Erasmus a su se développer à l'échelle de son succès. Avec Erasmus+, le programme développe davantage de projets sur les formations professionnelles. Pour l'eurodéputée, “l'Union européenne accompagne ce projet ambitieux en investissant 16,4 milliards d'euros pour la période 2014-2020, dont 1,26 milliard pour la France. Il est heureux de voir que l'Union européenne fait de la jeunesse une priorité. Alors oui, je tiens à dire bravo au projet Erasmus et je lui souhaite un joyeux anniversaire !”.



## L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, UNE QUESTION CLEF POUR L'AVENIR DE NOTRE CONTINENT

Angélique Delahaye s'est beaucoup impliquée sur ce dossier en commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (ENVI). Cela fait plus d'un an que le paquet économie circulaire est en débat en commission. Pour l'eurodéputée, il s'agit d'une question fondamentale pour l'avenir de notre continent, l'objectif étant de limiter au maximum les prélèvements des ressources naturelles en optimisant le recyclage.



### CONTEXTE

Attendu depuis très longtemps par les députés européens, le paquet économie circulaire a connu de nombreux bouleversements. Alors qu'une première proposition avait vu le jour en septembre 2014, elle avait été finalement retirée en janvier 2015 par la Commission Juncker, sous couvert d'une nouvelle proposition plus précise et répondant mieux aux attentes des législateurs. Un nouvel ensemble de mesures a finalement été présenté, le 2 décembre 2015, après de nombreuses demandes du Parlement européen. Depuis lors, la commission ENVI travaille d'arrache-pied sur le sujet. Le paquet économie circulaire est composé de propositions révisant quatre directives relatives aux déchets ménagers, aux emballages, aux équipements électriques et à la mise en décharge. Il est également accompagné d'un plan d'action se focalisant sur d'autres législations ou actions pour mettre en place une vraie logique d'économie circulaire au niveau européen.

### VERS PLUS D'UNIFORMISATION

Pour agir avec efficacité et cohérence, la commission ENVI a arrêté une position issue d'un vote intervenu le 24 janvier 2017. Elle propose de nombreuses clarifications et harmonisations, notamment au niveau des définitions des termes employés dans ces directives, des méthodes de calcul du recyclage, mais aussi de la mise en place de règles minimales au niveau européen comme, par exemple, la responsabilité élargies des producteurs. Objectif : mettre tous les États membres sur un même plan afin de pouvoir calculer les efforts de chacun. Conscients des enjeux et des effets positifs d'une économie circulaire, les eurodéputés souhaitent que la Commission européenne aille plus loin en proposant, dans un avenir proche, des règles pour les déchets commerciaux et industriels. Pour Angélique Delahaye, il s'agit-là d'un

point essentiel puisque "ces déchets représentent les flux les plus importants, et devraient donc également obéir à cette logique d'économie circulaire".

### UN DEVOIR VIS-À-VIS DES GÉNÉRATIONS FUTURES

Toutes les réflexions et analyses issues du travail de la commission ENVI ont permis au Parlement d'arrêter une position relativement consensuelle, par exemple avec un objectif de recyclage ambitieux des déchets municipaux d'ici 2030, ou encore une réduction maximale des emballages non recyclables. Néanmoins, même si les positions tendent à converger, les débats sont loin d'être clos au niveau du Parlement européen. Lors du vote en session plénière, qui devrait intervenir en mars 2017, il est probable que certaines modifications soient apportées, notamment au niveau de la définition des déchets ménagers. Cette définition est actuellement problématique, puisqu'elle intègre, au-delà des déchets ménagers classiques, les déchets des petites entreprises, des immeubles de bureaux, des écoles, des hôpitaux et administrations, semblables aux déchets ménagers en nature et en composition. Cette définition remet en cause la gestion actuelle des déchets par les municipalités françaises, et son application nécessiterait des investissements considérables, pour l'heure hors de portée de nos communes et Communautés de Communes.

"Une fois le vote effectué en session plénière, explique Angélique Delahaye, le Parlement aura un mandat pour aller négocier avec le Conseil et tenter d'aboutir à un accord. Toutefois, au regard de la complexité des textes, il est peu probable qu'un accord entre les institutions soit trouvé rapidement. Reste qu'il faut avancer sur la question, car nous le devons aux générations futures".

## AGIR POUR RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE



Dans le cadre des débats sur le paquet économie circulaire, et notamment sur la révision de la directive déchets, il a été possible de poser les bases de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Indissociable du travail concernant l'économie circulaire, cette lutte est, pour Angélique Delahaye, un sujet essentiel.

Tout d'abord, pour la première fois au niveau européen, une définition du gaspillage alimentaire est intégrée dans un texte législatif. De plus, le Parlement insiste sur la nécessité de mettre en place rapidement une méthodologie commune de calcul de ce gaspillage. "Sans ces deux conditions, souligne l'eurodéputée, il est illusoire de demander une réduction du gaspillage alimentaire puisque les progrès ne pourront pas être calculés".

Ensuite, le rôle clef d'une hiérarchisation de l'utilisation de ces déchets est reconnu. Comme le rappelle Angélique Delahaye, "lorsque les produits ne sont pas vendus, plutôt que de les jeter, la priorité doit être de les rediriger, en premier lieu, vers l'alimentation humaine, puis l'alimentation animale, avant d'envisager d'autres utilisations comme le compostage ou la méthanisation par exemple". Enfin, agir contre le gaspillage alimentaire, c'est appeler les États membres à atteindre les objectifs fixés par les Nations Unies, à savoir une réduction de 50 %, à l'échelle mondiale, du volume des déchets alimentaires.

Plus globalement, l'eurodéputée estime qu'il s'agit d'un problème général qui doit être appréhendé par l'ensemble de la chaîne, du producteur agricole au

consommateur. "Mais attention, prévient Angélique Delahaye, dans le cas de la production agricole, il faut distinguer ce qui relève du gaspillage, de ce qui relève des pertes\*". En tant qu'agricultrice, l'eurodéputée rappelle souvent que "les agriculteurs produisent pour nourrir et préfèrent donner que de gaspiller s'ils sont dans l'impossibilité de vendre". Au-delà de ces premières bases, le Parlement va plus loin par l'intermédiaire d'un rapport d'initiative sur "l'efficacité de l'utilisation des ressources visant à réduire le gaspillage alimentaire et améliorer la sécurité alimentaire". En sa qualité de rapporteur pour le Groupe PPE, Angélique Delahaye a abordé plus en détail la question d'une meilleure sensibilisation de l'ensemble des acteurs via un renforcement et/ou la mise en place de campagnes d'information et de communication au niveau européen comme national. L'eurodéputée a également soulevé la question des dates de péremption et de limite de consommation, ou encore la facilitation des dons via des mesures incitatives.

\* Les pertes sont liées à des conditions climatiques ou sanitaires qui échappent à la maîtrise de l'agriculteur et rendent les produits inconsommables.

## LUTTE CONTRE LA VOLATILITÉ DES PRIX

En adoptant le rapport d'initiative d'Angélique Delahaye sur la volatilité des prix, le Parlement européen envoie un message très positif aux agriculteurs, alors même que se prépare la future PAC.

### CONTEXTE

Le 14 décembre dernier, réuni en séance plénière à Strasbourg, le Parlement européen a adopté à une large majorité le rapport d'initiative d'Angélique Delahaye sur les outils de la PAC pour lutter contre la volatilité des prix. *"Je me réjouis de l'adoption de mon rapport aujourd'hui. C'est un premier pas en vue de la préparation de la prochaine PAC, c'est un signal fort que le Parlement envoie aux agriculteurs européens"*.

### CONTENU DU RAPPORT

Comme le rappelle l'eurodéputée, *"j'ai travaillé sur ce projet de rapport depuis décembre 2015. Il s'agit d'un projet de longue haleine en vue d'améliorer l'agriculture européenne. Mon objectif est de proposer une série d'outils pouvant permettre de lutter contre la volatilité des prix, et de poser les bases en vue des réflexions sur la future PAC"*. Pour y parvenir, Angélique Delahaye propose trois idées forces :

- 1) Renforcer la contractualisation entre les différents acteurs de la chaîne alimentaire.
- 2) Orienter la PAC vers une politique de soutien aux agriculteurs, via des systèmes assurantiels permettant de garantir les revenus face à la volatilité des prix.
- 3) Rendre les marchés plus transparents à travers la création d'observatoires des prix et le renforcement de ceux existant.

### DE LA VOLATILITÉ À LA GESTION DES CRISES

Les travaux parlementaires ont été marqués par la prégnance de la crise agricole. Le sujet des outils de gestion de crise a ainsi été ajouté dans le texte d'An-



gélique Delahaye via les amendements : *"Même si mon objectif initial était de centrer mon travail sur la volatilité des prix, explique l'eurodéputée, j'ai décidé d'ajouter une partie sur la gestion des crises. Nous avons eu de nombreux débats avec mes collègues et organisé plusieurs conférences avec des experts sur le sujet. La situation actuelle est catastrophique. Elle appelle à des réflexions de fond sur la façon dont l'Union européenne doit répondre aux crises. Actuellement, les mécanismes ne sont pas assez rapides et efficaces."* Le rapport demande donc à la Commission européenne d'étudier toutes les possibilités pour rendre plus efficaces les mesures de gestion de crise prévues dans la PAC.

### UN MESSAGE DE CLARTÉ

*"Au moment où la Commission européenne commence à enclencher les travaux de réflexions sur le renouvellement de la PAC, il m'est apparu essentiel d'envoyer un message clair au monde agricole. Étant moi-même agricultrice, je veux montrer que l'Union européenne peut apporter des solutions et que le Parlement prend au sérieux les questions agricoles"*, conclut Angélique Delahaye.

## FOCUS

Conférence-débat sur le secteur de la chimie

### QUE SIGNIFIE UNE MEILLEURE RÉGLEMENTATION ?

Le 17 janvier, à Strasbourg, Angélique Delahaye a organisé un événement, sous forme de conférence-débat, sur le thème "Une meilleure réglementation : qu'est-ce que cela signifie pour le secteur de la chimie ?".

Actuellement, pour la Commission européenne, l'objectif affiché est de parvenir à une législation plus efficace et moins abondante. C'est d'ailleurs l'un des projets phares de l'actuel Président Jean-Claude Juncker, en réponse à l'inflation législative constatée sous les mandats précédents. *"En matière de simplification législative, souligne l'eurodéputée, la meilleure méthode est la stabilité des règles existantes lorsqu'elles sont comprises et acceptées par l'ensemble des acteurs. Mais la question qui*



*se pose aujourd'hui est : est-ce bien le cas ?".* Pour élargir et enrichir la réflexion, l'eurodéputée a tenu à la présence de l'ensemble des acteurs concernés : industriels, membres de la société civile et scientifiques. En effet, la chimie irrigue de nombreux secteurs et est à la source d'innombrables branches professionnelles : agriculture, cosmétique, pharmacie, aérospatiale... Autant d'industries créatrices d'emplois, de savoir-faire et de valeur

ajoutée au sein de l'économie européenne. Il est donc essentiel, lorsque l'on parle de modification des législations, que tous les secteurs soient entendus. *"Les échanges entre les différents participants nous ont permis de constater que l'ensemble des parties prenantes cherche à collaborer en faveur d'une chimie à la fois dynamique, créatrice d'emplois et respectueuse de l'environnement"*, a conclu Angélique Delahaye.



## EN CHIFFRE >

# 7 456 720

C'est le montant alloué en euros, en Région Centre-Val de Loire, par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), en faveur du déploiement du numérique.

Cette somme a été répartie comme suit :

- > Indre-et-Loire : 2 517 162 euros
- > Loir-et-Cher : 1 946 931 euros
- > Loiret : 34 316 euros
- > Indre : 425 279 euros
- > Eure-et-Loir : 1 223 206 euros
- > Cher : 1 309 826 euros

Pour rappel, le FEDER intervient dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale. Il a pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions.

## INFO EXPRESS >

### /// Brexit

Le 23 juin 2016, un coup de tonnerre a retenti dans le ciel européen. À 51,9 %, les Britanniques ont voté en faveur d'une sortie de leur pays de l'Union européenne. Succédant à David Cameron, la Première ministre Theresa May défend une rupture nette avec l'Union européenne, autrement dit un Brexit "dur" avec une volonté de quitter le marché unique. Le 8 février dernier, les députés britanniques (Chambre des communes) ont autorisé Theresa May à activer le processus de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne par 494 voix contre 122. Si la date du déclenchement n'est pas encore précisée et que l'article 50 du traité de Lisbonne pour sortir de l'UE n'a pas encore été activé, cela ne saurait tarder au regard des dernières déclarations faites par la Première ministre. Nous allons donc enfin entrer dans le vif du sujet et les négociations vont s'intensifier, notamment sur : le paiement par les Britanniques de la facture du Brexit pour garantir une séparation en bonne et due forme, la question d'une baisse massive des impôts outre-Manche pour attirer les entreprises au détriment des européens, la relocalisation des agences européennes basées au Royaume-Uni, à savoir l'Agence Européenne du Médicament et l'Autorité Bancaire Européenne...

### /// Accords de commerce international

Adopté le 15 février en session plénière, le CETA est l'accord qui va désormais régir les relations commerciales entre l'Union européenne et le Canada. Angélique Delahaye estime qu'il s'agit "d'un accord positif sur de nombreux aspects, équilibré pour l'Europe, dans son volet général comme dans son chapitre agricole". Pour la première fois, un accord commercial permet en effet de protéger 171 Indications Géographiques (IGP)\* européennes, dont 42 françaises, pour la plupart déjà présentes sur le marché canadien. "En outre, souligne l'eurodéputée, les secteurs du lait, des produits laitiers, des céréales, des vins et spiritueux, des produits transformés et des fruits et légumes sont pleinement gagnants". Toutefois, en raison des inquiétudes autour de la filière bovine et des doutes sur l'application des clauses de sauvegarde, Angélique Delahaye s'est abstenue lors du vote. Elle aurait voulu plus de garanties de la part de la Commission européenne, laquelle pourrait, selon l'eurodéputée, "à l'instar du Canada pour le secteur laitier, proposer un plan de compensation et de structuration du secteur bovin européen pour lui donner toutes ses chances d'exploiter les opportunités qu'offre le CETA".

\* Sources : Accord Économique et Commercial Global, Annexe 20-A

## VISITES AU PARLEMENT EUROPEEN >



**1 STRASBOURG,**  
13/02/2017  
VISITE D'UNE DÉLÉGATION DU CONSEIL EUROPÉEN FEMMES EN ENTREPRISES ET COMMERCES DE FRANCE.



**2 BRUXELLES,**  
12/01/2017  
ACCUEIL DES ÉLÈVES DU CENTRE DE FORMATION EN ÉLEVAGE ET EN AGRO-MACHINISME DE BERNUSSOU, CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AVEYRON.



**3 BRUXELLES,**  
24/01/2017  
SÉMINAIRE DES ÉLUS LES RÉPUBLICAINS.



**4 BRUXELLES,**  
12/01/2017  
VISITE D'UNE DÉLÉGATION DES JEUNES AGRICULTEURS D'INDRE-ET-LOIRE

## COORDONNÉES >

LA LETTRE

Directeur de la publication :

Angélique Delahaye, député européen

PARLEMENT EUROPÉEN

BRUXELLES

Bureau 13E103

Rue Wiertz

B - 1047 BRUXELLES

Tél. : +32 (0)2 284 57 06

Fax : +32 (0)2 284 97 06

angelique.delahaye@ep.europa.eu

STRASBOURG

Bâtiment Louise Weiss - T10047

1 av. du Pdt Robert Schuman

CS 91024

F-67070 STRASBOURG Cedex

Tél. : +33 (0) 3 88 17 54 09

Fax: +33 (0) 3 88 17 94 09

les  
Républicains

groupe  
ppe  
au parlement européen

